

2014

CARTOGRAPHIE

DES MOYENS

DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Bilan de la collecte 2015

(données 2014)

Banque de France
39, rue Croix-des-Petits-Champs – 75001 PARIS
Directeur de la publication : Denis Beau, directeur général des Opérations
Réalisation : direction de la Communication

1| Mission de surveillance de la Banque de France

Dans le cadre de sa mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux définie à l'article L141-4¹ du *Code monétaire et financier*, la Banque de France a procédé du 9 février au 20 avril 2015 à la collecte des éléments permettant de constituer la cartographie des moyens de paiement utilisés en France en 2014, en application de l'article L141-6² du *Code monétaire et financier*.

Des informations supplémentaires sur la mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux de la Banque de France sont disponibles dans le dernier rapport de surveillance des moyens de paiement et des infrastructures des marchés financiers publié en 2014³.

Un important changement de méthodologie de la collecte a été introduit en 2015 par l'entrée en application du nouveau règlement statistique (UE2013/1409) de la Banque centrale européenne (BCE). Les évolutions les plus significatives concernent la ventilation des flux transfrontaliers par pays pour les flux intra-Union européenne. Toutefois, la synthèse de la collecte 2015 ne prend que partiellement en compte ces nouveaux indicateurs, lesquels ne deviendront obligatoires que pour la prochaine collecte ; en conséquence, le nombre d'établissements en mesure de les fournir n'était pas suffisant pour permettre une analyse pertinente des résultats.

Les statistiques de la zone euro et de l'Union européenne présentées dans ce document sont extraites des données publiées par la Banque centrale européenne⁴.

2| Faits marquants

En France, l'utilisation des moyens de paiement scripturaux n'a cessé de progresser depuis 2000 avec un taux de croissance de 3,45 % par an en moyenne. Elle atteint ainsi 19,11 milliards de transactions en 2014 (+ 5,6 % par rapport à 2013).

En montant, après une baisse en 2013 imputable vraisemblablement à la conjoncture économique, les flux de paiement s'établissent en hausse de + 6,9 % par rapport à 2013, pour atteindre 28 505 milliards d'euros.

2|1 Le paiement par carte atteint le seuil de 50 % des paiements scripturaux

L'utilisation de la carte bancaire ne cesse de progresser depuis 2000 (+ 8 % en moyenne par an). Pour la première année, ce moyen de paiement a été utilisé dans plus de la moitié des paiements scripturaux réalisés en 2014, du fait d'une hausse de son utilisation de 6 % par rapport à 2013.

2|2 L'utilisation du chèque continue à décroître, mais à un rythme plus modéré

Après une baisse très conséquente en 2013 (- 19 % en montant), le chèque enregistre une baisse plus modérée des échanges en 2014, avec - 5 % en volume et - 8 % en montant.

Pour mémoire, la publication du décret imposant aux notaires la mise en œuvre d'un virement en lieu et place du chèque pour tout règlement immobilier supérieur à 3 000 euros était à l'origine

1 Article L141-4 : « La Banque de France s'assure de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. [...] ».

2 Article L141-6 - 1 : « La Banque de France est habilitée à se faire communiquer par les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, les compagnies financières, les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le Code des assurances et les entreprises industrielles et commerciales tous documents et renseignements qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions fondamentales. »

3 https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/rapport-surveillance-des-moyens-de-paiement-et-des-systemes-d-echange-2014.pdf

4 Les statistiques de la zone euro et de l'Union européenne présentées dans ce document sont extraites des données publiées par la BCE, disponible en suivant le lien : <http://sdw.ecb.europa.eu/reports.do?node=1000004051>

de la baisse importante enregistrée en 2013. En 2014, le chèque revient ainsi à son rythme de décroissance moyen observé depuis plus de dix ans.

2|3 Forte hausse du nombre de téléchèques pour la troisième année consécutive

Comme les deux années précédentes, l'usage du téléchèque continue à progresser à un rythme soutenu, avec un nombre de transactions en hausse de 20 % en 2014. Cette tendance, observée depuis quelques années (+ 27 % en 2013, + 29 % en 2012), est directement liée à l'abaissement par la direction générale des Finances publiques du seuil de chiffre d'affaires au-dessus duquel les entreprises sont assujetties à l'obligation de télédéclaration et de téléchèquement des impôts professionnels. Ce seuil ayant été progressivement abaissé, les montants moyens unitaires des transactions par téléchèque tendent à se réduire, entraînant une décélération de la progression des montants à + 7 % en 2014, après + 16 % en 2013.

3| Analyse synthétique de la collecte

3|1 Évolution en volume

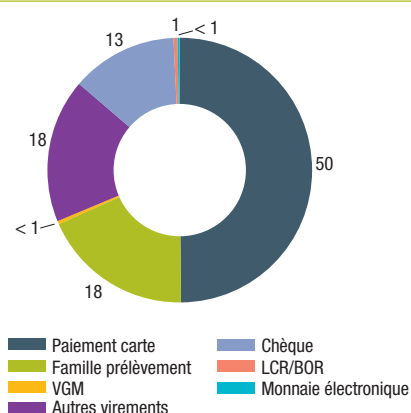
En 2014, le nombre de paiements scripturaux continue de progresser en France (+ 5,6 %), à un rythme devenu plus soutenu que dans l'ensemble de l'Union européenne (+ 2,8 %), mais toutefois inférieur à celui du Royaume-Uni (+ 7,8 %).

De son côté, l'Allemagne connaît une baisse du nombre de paiements scripturaux pour la première année depuis 2000 (- 9,7 %). Cette baisse concerne l'intégralité des instruments de paiement mais pourrait être liée au changement de méthodologie de collecte des données 2014 mis en place en 2015 ⁵.

À la lumière de ces évolutions, la France dépasse pour la première fois l'Allemagne en nombre de paiements scripturaux émis en Europe. Elle occupe ainsi le deuxième rang avec 18,4 % du nombre de transactions enregistrées, après le Royaume-Uni (20,6 %), et devant l'Allemagne (17,4 %).

Graphique 1 Répartition des moyens de paiement en volume en France

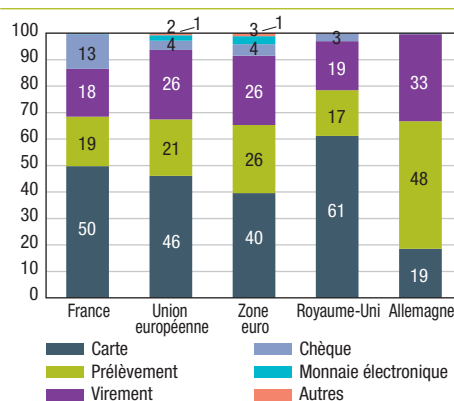
(en %)



Source : Banque de France.

Graphique 2 Part relative des différents moyens de paiement émis en volume en 2014 par zone géographique

(en %)

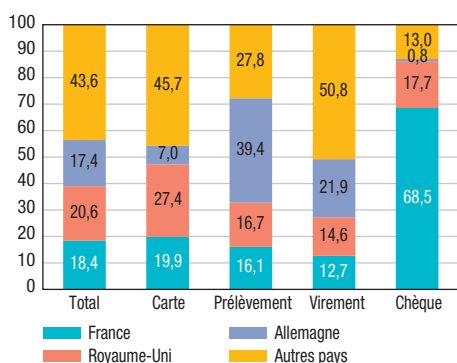


Source : Banque de France.

⁵ D'après les notes publiées en accompagnement du *Blue Book*, l'Allemagne intégrait les écritures en compte dans ses statistiques dans les années précédentes.

Graphique 3 Part des trois principaux États membres au sein de l'UE dans l'utilisation des moyens de paiement en volume en 2014

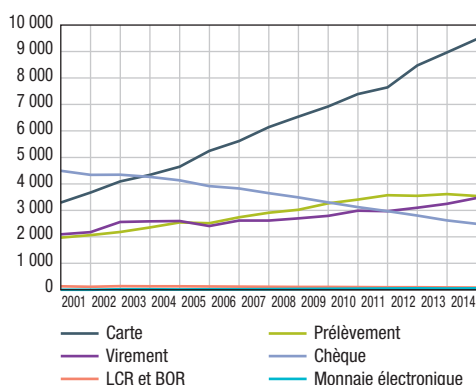
(en %)



Source : Banque de France.

Graphique 4 Évolution des moyens de paiement en volume en France

(en millions)



Source : Banque de France.

En France, le classement en nombre de transactions des moyens de paiement scripturaux demeure inchangé en 2014 et se présente comme suit :

1. **La carte de paiement**, qui reste le moyen de paiement le plus utilisé, a atteint la barre de 50 % des paiements en 2014 avec 9,47 milliards de paiements effectués par cartes interbancaires ou privatives en France.

La France représente 19,9 % du nombre de paiements par carte de l'Union européenne, et occupe la deuxième place dans l'Union européenne, après le Royaume-Uni (27,4 %) et devant l'Allemagne (7 %).

2. **La famille des prélèvements** enregistre une baisse des volumes échangés de 2 % en 2014, après une hausse de 1,9 % en 2013. Elle se compose en France du prélèvement SEPA (96,4 % en volume émis en 2014), du titre interbancaire de paiement – TIP (2,4 % des prélèvements) et du téléversement (1,2 % des prélèvements).

L'Allemagne reste, de loin, le premier pays émetteur de prélèvement dans l'Union européenne avec 39,4 % des prélèvements émis.

La France arrive à la troisième position (16,1 %) des émetteurs de prélèvement en volume de l'Union européenne, juste après le Royaume-Uni (16,7 %).

3. **La famille des virements** continue de progresser, avec une hausse de + 7 % par rapport à 2013 pour atteindre 3,46 milliards de transactions.

Elle comprend les virements de détail pour 99,6 % du volume total (essentiellement des virements concernant les particuliers et les PME) et les virements de gros montants (VGM) échangés sur les systèmes de paiement de montant élevé Target2 et EURO1 pour 0,4 %.

Dans l'Union européenne, l'Allemagne détient la première place en nombre de virements émis avec 21,9 %. La France arrive en troisième position (12,6 %) derrière le Royaume-Uni (14,6 %).

4. **Le chèque** poursuit son repli au profit des moyens de paiement électroniques (notamment la carte, le virement ou encore le téléversement). Il connaît ainsi en 2014 un recul de – 4,9 % en volume par rapport à 2013 pour atteindre 2,49 milliards de transactions, soit 13 % des paiements scripturaux.

En Europe, la France reste de loin le pays qui utilise le plus le chèque, et représente 68,5 % des chèques émis dans l'Union européenne, loin devant le Royaume-Uni (17,8 %) et l'Italie (6,4 %). De surcroît, en 2014, la baisse de l'utilisation du chèque a été plus marquée dans ces deux pays avec – 10,3 % au Royaume-Uni et – 8,3 % en Italie.

5. **Les lettres de change relevé (LCR) et les billets à ordre relevé (BOR)**, produits qui relèvent des effets

de commerce propres à chaque pays, confirment en 2014 la tendance à la baisse relevée depuis 2000 (– 4,4 % par an en moyenne). Leur décroissance s'est toutefois accélérée en 2014 (– 6 %).

6. **La monnaie électronique** progresse de + 4 %, après une baisse exceptionnelle en 2013 (– 3 %). Le nombre de paiements en monnaie électronique reste toutefois relativement modeste (55 millions de paiements).

La France ne représente que 0,28 % des paiements en monnaie électronique de l'Union européenne. Il convient de signaler que le Luxembourg détient de loin la première place (89 %), puisqu'il héberge l'acteur le plus important du marché européen, PayPal.

3|2 Évolution en montant

Le montant total des paiements scripturaux augmente en 2014 (+ 7 %), après une baisse constatée les deux années précédentes (– 4,9 % en 2013 et – 3,6 % en 2012).

À l'inverse, l'Union européenne dans son ensemble connaît une baisse des montants des paiements (– 7,4 %), sous l'effet de la décroissance marquée des montants totaux en Allemagne (– 19,6 %), et ce alors que ce pays représente près du quart des flux de l'Union (22,5 %). La France détient la troisième place en montants des paiements (10,8 %), derrière le Royaume-Uni (36,3 %) et l'Allemagne.

En France, le classement des moyens de paiement au regard des montants échangés en 2014 est le suivant :

1. **La famille des virements**, après une baisse durant deux années consécutives, revient à son rythme de croissance observé depuis 2005 (+ 7,5 % par an en moyenne, + 7,9 % en 2014 par rapport à 2013).

La France détient la troisième place en montant des virements avec 10,2 % du montant total des virements de l'Union européenne derrière le Royaume-Uni (37,5 %) et l'Allemagne (22,4 %).

2. **La famille des prélèvements** progresse (+ 8,3 %) à un niveau proche de son rythme moyen de croissance (+ 7,5 %).

Dans cette catégorie de moyens de paiement, la tendance varie suivant le type d'instrument :

- les prélèvements SEPA augmentent de 10 % dans le sillage de l'aboutissement de la migration au format SEPA en août 2014 ;
- les TIP enregistrent une baisse de – 5 %, plus marquée que les années précédentes (– 0,04 % en 2013, – 1 % en 2012), en anticipation probable de la migration de ce moyen de paiement national, considéré comme un produit de niche apparenté à un prélèvement dans le cadre du SEPA, vers d'autres instruments de paiement ;
- les téléversements progressent de + 7 %, et profitent de la législation fiscale qui impose le téléversement de la TVA au-delà de certains seuils.

La France occupe la deuxième position dans l'Union européenne avec 7,7 % du montant total des prélèvements, loin derrière l'Allemagne (42,1 %) et devant le Royaume-Uni (7,2 %).

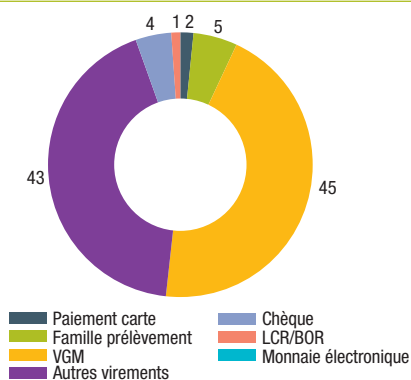
3. **Le chèque** ralentit sa décroissance en 2014. En effet, après une baisse très importante en 2013 (– 19 %), le montant des chèques échangés se réduit de 7,6 % en 2014.

La baisse observée en 2014 est plus proche de la tendance naturelle à la baisse liée à la mise à disposition des consommateurs de moyens de paiement alternatifs sûrs et pratiques.

La France occupe la première place dans l'Union européenne avec 32,6 % du montant total des chèques échangés devant le Royaume-Uni (23,1 %) et l'Italie (14,3 %).

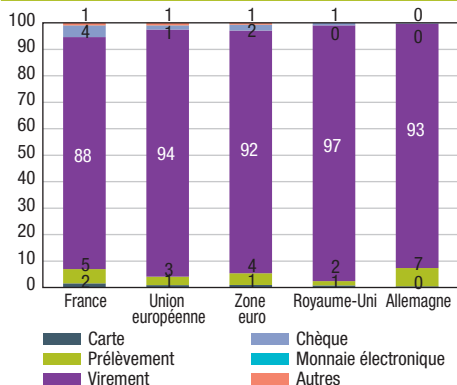
4. **La carte de paiement** voit son montant global de paiements augmenter de façon modérée, soit seulement + 1,5 % en 2014. En effet, malgré une utilisation de plus en plus répandue, la carte reste réservée pour des paiements de petit montant (47 euros par transaction en moyenne), et est de plus en plus utilisée pour des montants plus faibles à la faveur du développement du paiement en mode sans contact. Ce mode de paiement représente en 2014 un montant global de 537 millions d'euros, soit 0,12 % du total des paiements par carte.

Graphique 5 Répartition des moyens de paiement en montant en France
(en %)



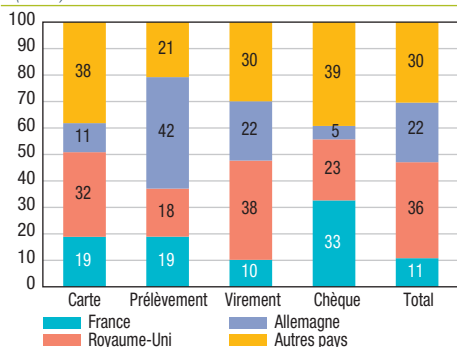
Source : Banque de France.

Graphique 6 Part relative des différents moyens de paiement en montant en 2014 par zone géographique
(en %)



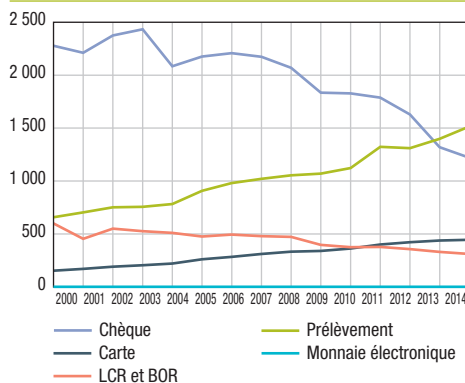
Source : Banque de France.

Graphique 7 Part des trois principaux États membres au sein de l'UE dans l'utilisation des moyens de paiement en montant en 2014
(en %)



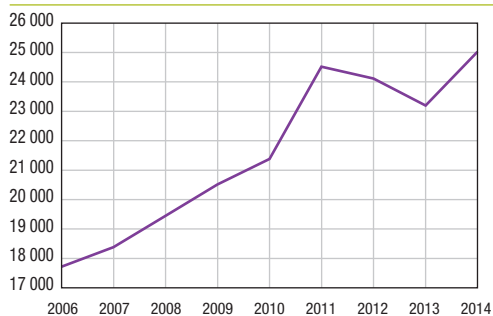
Source : Banque de France.

Graphique 8 Montant des transactions hors virements en France
(en milliards d'euros)



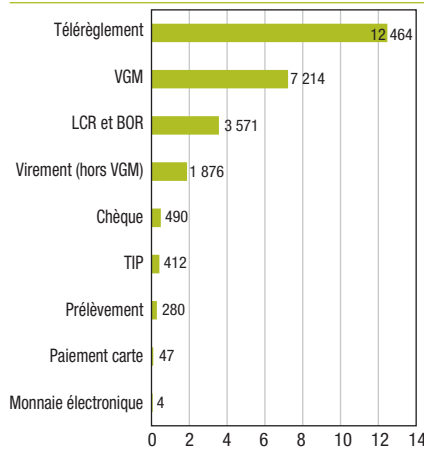
Source : Banque de France.

Graphique 9 Montant des virements en France
(en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

Graphique 10 Valeur moyenne des transactions par moyen de paiement scriptural en 2014
(en euros)



Source : Banque de France.

Au regard du montant total des paiements par carte réalisés, la France arrive en deuxième position dans l'Union européenne avec 18,9 %, derrière le Royaume-Uni (32,0 %) et devant l'Allemagne (10,9 %).

5. **Les lettres de change relevé (LCR) et les billets à ordre relevé (BOR)** représentent un montant total relativement élevé au regard des faibles volumes échangés, avec un montant moyen d'émission qui s'établit à 3 571 euros.

En 2014, le montant total des LCR et BOR échangés baisse de 5,9 %, dans le prolongement de la tendance observée depuis plusieurs années (- 6,8 % par an en moyenne depuis 2000), pour s'établir à 311 milliards d'euros. Ces produits spécifiques sont peu à peu remplacés par d'autres moyens de paiement électroniques.

6. **La monnaie électronique** a vu ses montants échangés doubler en 2014 (+ 127 %), pour atteindre 240 millions d'euros. Elle reste utilisée pour des opérations de montants très faible (4,6 euros en moyenne par paiement). Cette évolution est à rapprocher du nouvel environnement légal dont bénéficie la monnaie électronique suite à la transposition en France début 2013 de la deuxième directive européenne sur la monnaie électronique, qui vise notamment à stimuler l'offre sur le marché. Le Luxembourg occupe largement la première place

dans l'Union européenne avec 78 % du montant total des échanges de monnaie électronique devant l'Italie (18,4 %). La France détient la sixième place avec 0,3 %.

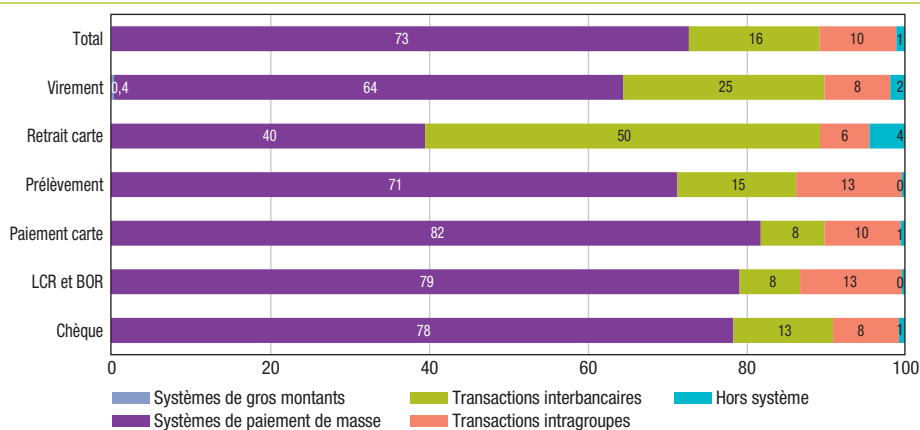
3|3 Répartition des transactions en fonction des modalités d'échange

La part des paiements par carte bancaire échangés dans les systèmes interbancaires augmente en 2014 pour atteindre 82 % des paiements par carte émis (contre 74 % en 2013).

Les virements voient la part de l'intrabancaire augmenter en 2014 pour atteindre le quart des flux émis. Dans le même temps, la part de l'interbancaire progresse pour la famille des prélèvements (71 % en 2014, contre 67 % en 2013).

Comme les années précédentes, les retraits par carte constituent une exception, dans la mesure où le canal intrabancaire occupe une part beaucoup plus importante avec près de 56 % en 2014. Ceci s'explique notamment par une tarification spécifique pratiquée par de nombreux établissements concernant les retraits réalisés sur les distributeurs d'autres réseaux bancaires (par exemple au-delà d'un certain nombre de retraits par mois), qui favorise ainsi les retraits dans les distributeurs de l'établissement ou du groupe dont le porteur est client.

Graphique 11 Répartition système/hors système par instrument de paiement en volume en 2014
(en %)



Source : Banque de France.

Annexe

Tableau Bilan des paiements scripturaux en 2014

(nombre de transactions en millions, montant en milliards d'euros, montant moyen en euros, variation en %)

Moyens de paiement	Nombre de transactions		Montant des transactions		Montant moyen
	2014	Variation annuelle	2014	Variation annuelle	
Paiement carte	9 467	6	445	2	47
Familles des prélèvements	3 542	- 2	1 515	8	428
<i>dont : SDD + « MINOS »</i>	3 415	4	957	10	280
<i>TIP</i>	85	- 7	35	- 5	412
<i>telérèglement</i>	42	20	524	7	12 464
Virement	3 469	7	25 026	8	7 214
Chèque	2 492	- 5	1 220	- 8	490
LCR/BOR	87	- 7	311	- 6	3 571
Monnaie électronique	53	4	0,24	127	5
Total	19 110	6	28 505	7	1 492

Note de lecture : SDD : Sepa Direct Debit ; « MINOS » : prélèvements nationaux.
Source : Banque de France.

